

CHARTRE SAISON 2020/21

Il n'y a pas de joueur plus important que l'équipe

Il n'y a pas d'équipe plus importante que le club



En signant une licence au sein de l'ES Pornichet Basket, le joueur (et ses parents) acceptent les règles de fonctionnement énoncées dans cette chartre. Le respect de cette dernière doit permettre à tous de vivre une année sportive dans les meilleures conditions. Le basket-ball est un sport collectif de compétition qui suppose un engagement de chacun à l'égard du collectif. Tout manquement d'un joueur(e) ou d'un parent à ces éléments pourra faire l'objet d'une convocation de la commission « esprit club et discipline »

Le Club s'engage à :

- Assurer et licencier le joueur(se) auprès de la FFBB,
- Offrir au joueur(se) les conditions matérielles à la pratique des entraînements et de la compétition,
- Assurer la présence d'un entraîneur à chaque entraînement,
- Favoriser le sens du collectif et la socialisation de chaque joueur(se) dans une dynamique de citoyenneté active,
- A Informer le joueur(se) et sa famille de la vie du club (convocations, évènements, actualité...) via le site Internet du club,
- Associer les parents à la vie du club.
- Respecter le choix des techniciens pour autant qu'il réponde aux orientations du club,
- Proposer des formations de formateur, d'arbitre ou de technicien table de marque,
- Convoquer de manière équitable joueurs et parents pour les fonctions support indispensables (déplacements, table, arbitrage, buvette, hippodrome...).
- A informer et mettre en place les mesures sanitaires demandées par les autorités gouvernementales et sportives.

Le joueur(se) s'engage à :

- Participer et être ponctuel à tous les entraînements obligatoires, à toutes les convocations pour les matchs, l'arbitrage et la tenue de la table de marque, et à jouer toute la saison sportive,
- A être ponctuel à chaque entraînement et à chaque match, à prévenir (ou faire prévenir) son entraîneur et/ou coach de toute absence ou retard exceptionnel,
- Disposer d'un équipement (chaussures, chaussettes, short, T-shirt, gourde) adapté à la pratique du basketball avec notamment des chaussures destinées à usage uniquement sur sol sportif,
- Respecter la tenue de match et à ne la porter qu'en compétition,
- Aborder les entraînements et matchs avec une attitude de sérieux, d'écoute et de volonté de progresser individuellement et collectivement,
- Respecter l'encadrement, les bénévoles, les techniciens, les arbitres, la table de marque et les adversaires,
- Respecter le matériel et équipements publics mis à disposition, le ranger à l'issue de l'entraînement ou du match, nettoyer le banc après son match, à domicile comme à l'extérieur,
- Donner une belle image du club tant à domicile qu'à l'extérieur (avant / pendant / après le match),
- Assumer financièrement les pénalités dont il est responsable (fautes techniques, rapport arbitral...),
- Assurer (pour les adultes) 3 permanences minimum à la buvette de l'hippodrome

Le(s) parent(s) et adulte(s) s'engage(nt) à :

- Vérifier la présence d'un entraîneur avant de laisser son enfant à la salle et respecter l'heure de fin d'entraînement ou de match,
- Inciter son enfant à prendre sa douche à l'issue du match ou de l'entraînement ou à tout le moins à changer de vêtement,
- Ne jamais pénétrer dans un vestiaire d'équipe sans la présence d'un autre adulte,
- Respecter les décisions des responsables du club (dirigeants, techniciens, coaches) y compris sur les réseaux sociaux,
- A soutenir l'équipe de son enfant dans le respect de l'esprit sportif,
- Respecter les arbitres, la table de marque, le responsable de salle, les adversaires et leur encadrement,
- A respecter les décisions sportives du coach (convocation, composition de l'équipe, gestion de l'effectif, principes de jeu...) et de la direction technique,
- Assurer le transport de l'équipe de son enfant et ses permanences de buvettes à partir du planning annoncé par le parent-référent de l'équipe,
- Veiller au maintien en parfait état, notamment de propreté, de la tenue de match de leur enfant et à ne pas l'utiliser en dehors des matchs,
- Assurer 3 permanences au moins par enfant licencié à la buvette de l'hippodrome



Signature

Signature(s)